



Pour diffusion immédiate

Concernés au premier chef par les accidents évitables dans la prestation de soins de santé, les pharmaciens d'établissements de santé du Québec discutent des mesures préventives

## **« Nous sommes soucieux de réduire l'incidence des accidents évitables dans les établissements de santé »**

(Montréal, le 4 octobre 2001) – C'est sous le thème « *Les accidents pharmaceutiques, ça me concerne* », que les membres de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) se sont réunis en séminaire la semaine dernière. Cette rencontre a permis aux pharmaciens de faire le point sur les recommandations contenues au récent rapport ministériel sur les accidents évitables dans la prestations des soins et de discuter des pratiques qui visent une meilleure gestion des risques.

« Nous sommes conscients que les pharmaciens sont au cœur des démarches visant à prévenir et à réduire les accidents évitables dans la prestation des soins puisqu'une certaine proportion des accidents provient de l'utilisation des médicaments, que ce soit lors de la prescription, de la distribution ou de l'administration du médicament », a déclaré Charles Fortier, le président de l'Association. « Nos membres sont soucieux de mettre de l'avant des mesures préventives parce que nous sommes au premier chef concernés », a-t-il poursuivi. Aussi, accueillons-nous d'un bon œil la création du *Groupe national d'aide à la gestion des risques et à la qualité* annoncée la semaine dernière par le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Rémy Trudel, qui vient appuyer les efforts de nos membres pour en identifier la source et apporter des mesures correctives, a conclu monsieur Fortier.

Invitée comme conférencière, madame Michèle Beauchemin Perreault, membre du *Comité ministériel sur les accidents évitables dans la prestation des soins* et représentante de la population a souligné le travail proactif des pharmaciens d'établissements dans ce dossier. « J'ai pu constater combien les pharmaciens d'établissements sont préoccupés par le problème. Ce sont les premiers professionnels de la santé à inclure dans leur code de déontologie l'obligation de divulgation. Leur souci de transparence est rassurant pour le public et démontre leur volonté d'agir de façon préventive », a déclaré madame Beauchemin Perreault. « Un accident grave ou fatal ne fait pas qu'une victime. Ce sont la famille, les amis et le professionnel lui-même qui sont aussi atteints », a-t-elle ajouté.

Aux termes de ce séminaire auquel a participé une centaine de pharmaciens, se dégagent certaines pistes de travail notamment la nécessité de mettre en commun les initiatives qui ont déjà rapporté individuellement dans nos milieux et de partager les outils déjà disponibles. En outre, l'Association a décidé de mettre un groupe de travail sur pied afin d'appuyer les membres dans leurs démarches. Finalement, l'Association croit que le ministère doit agir avec diligence dans le dossier de la pénurie des pharmaciens d'établissements puisque ce problème est clairement ressorti comme une cause potentielle d'accidents évitables

L'A.P.E.S. est une association qui regroupe tous les pharmaciens des établissements de santé au Québec soit 1000 professionnels œuvrant dans plus de 250 établissements. Les pharmaciens en établissements de l'A.P.E.S. sont membres à part entière de l'équipe médicale : ils sont en contact avec le patient et jouent un rôle important mais méconnu du grand public.

-30-

Source : Denise Courteau  
Conseillère principale  
Pyramide Relations publiques  
(514) 845-2257